

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE
VIGEN**

**Séance publique du 6 décembre 2024
2024DELSIV007**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton : **CONDAT/VIENNE**
Syndicat : **SIVOM
SOLIGNAC – LE VIGEN**

Nombres de membres	
En Exercice	
Titulaires	12
Suppléants	4
Présents	8
Votants	11
Date de convocation	
29/11/2024	
Date d'affichage	
29/11/2024	

Objet : Décision
modificative N°1

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES

MM. PORTHEAULT, BONNET, RECORD,
COLDEBOEUF, AUXEMERY, AUFORT, POISON

Procurations :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON

M. CHAZELAS a donné procuration à Maryvonne COMES

Mme GRAPTON a donné procuration à Alexandre
PORTHEAULT

Absents excusés :

Mme BAUDOU

M. Stéphane COLDEBOEUF a été élu secrétaire de
séance.

M. Le Maire propose au Comité Syndical d'autoriser la décision modificative N°1 du budget de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement. Il est nécessaire de virer des crédits du chapitre 011 au chapitre 012, charges de personnel, en raison du paiement non prévu au budget d'heures complémentaires d'une enseignante de l'école de musique au mois de juin.

- Fonctionnement dépenses :
Chapitre 011 / Article 615221 : - 800 €
Chapitre 012 / Article 64111 : + 800 €

Délibération votée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 10/12/2024
Et la publication le

